

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020**  
\*\*\*\*\*

**Etaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLÉT, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Michel RAES, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Nelly GICQUEL

**Absents excusés** : Nadine RACAULT donne pouvoir à Marina CAMAGNA  
Virginie SARTEUR donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Annie PANNIER donne pouvoir à Maryse GUILBERT  
Fabrice LASSERRE donne pouvoir à Anthony ARCIERO

**Secrétaire de séance** : Marina CAMAGNA

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Points d'informations au 7 Juillet 2020 :**

- Installation des gens du voyage sur le stade depuis le 12 Mai. Leur départ est prévu dans le courant de la semaine du 13 Juillet. Ils se sont engagés à réaliser la réparation des dégâts occasionnés. A leur départ, des dispositions vont être prises afin d'éviter de nouvelles installations sur le stade avec notamment la pose de buses en béton.
- ROMS : installation d'une dizaine de personnes de roms le 6 Juin sur un terrain près de l'autoroute. Un arrêté communal a ordonné la libération de cette parcelle dans un délai de 72 heures à compter du 9 Juin 2020. Suite à cet arrêté, la Municipalité a reçu une demande de recours gracieux sollicitant l'octroi d'un délai de 45 jours pour organiser un départ volontaire. Aujourd'hui nous constatons la présence d'une cinquantaine d'individus installés dans un véritable bidonville. Cette installation s'est accompagnée d'une véritable décharge à ciel ouvert illégale où il a été constaté que divers produits dangereux sont entreposés (amiante, pneus, plâtre, électroménagers.....). Les services de la préfecture ont été alertés dès le début et une nouvelle plainte a été déposée en gendarmerie le 7 Juillet 2020. Des arrêtés côtés Survilliers et Saint witz ont été pris afin d'interdire la circulation sur le chemin du Parc. La libération de ce terrain est prévue pour la fin du mois de juillet avec le concours de la force publique. Le coût de nettoyage et de dépollution risque d'être très lourd et impossible d'être supportée par la commune de Survilliers.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1°) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL AU SMDEGTVO**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise :

Nom	Prénom	
GUEDON	ERIC	Titulaire
VARLET	FRANCOIS	Suppléant

## 2°) CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Cette commission, outre le Maire, ou l'adjoint délégué – qui en assure la présidence - comprend huit commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Ces commissaires sont désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux, d'après une liste de contribuables, en nombre double, (soit 32 noms) dressée par le conseil municipal.

### TITULAIRES :

1	Maryse GUILBERT	2	Didier WROBLEWSKI
3	Lucienne GUEDON	4	François VARLET
5	Eric SZWEC	6	Marcel VALANCE
7	Michel RAES	8	Loic FREMAUX

### SUPPLEANTS :

1	Anthony ARCIERO	2	Annie PANNIER
3	Jean Jacques BIZERAY	4	Nélie LECKI
5	Jacques DEPRez	6	Laurent CARLIER
7	Marina CAMAGNA	8	Virginie SARTEUR

### TITULAIRES (liste double) :

1	Eric GUEDON	2	Sylvie DUPOUY
3	Géraldine PEUCHET	4	Amadou SENE
5	Daniel BENAGOU	6	Nelly GICQUEL
7	Christine SEDE	8	Fabrice LASSERRE

### SUPPLEANTS (liste double) :

1	Josette DAMBREVILLE	2	Laetitia ALAPHILIPPE
3	Sandrine FILLASTRE	4	Christine ALLOUIS
5	Denise HOF	6	Bernadette GUILLOUX
7	Ahmed LAFRIZI	8	Fabrice LIEGAUX

## FINANCES

## 3°) LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France, une ligne de Trésorerie interactive dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	500.000 €
Durée :	12 mois
Taux fixe de :	0.30 %
Paiement des intérêts base de calcul	Chaque mois civil par débit d'office « exacte/360 »
Frais de dossier	500 €
Commission de non-utilisation :	0.15 % de la différence entre le montant LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

#### **4°) FINANCEMENT RELAIS TVA AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE**

Le Conseil municipal à l'**unanimité** autorise de contracter un prêt relais qui sera destiné à préfinancer un investissement en anticipant le remboursement du fonds de compensation de la TVA, dont les caractéristiques sont les suivantes :

La durée est limitée à un an minimum et trois ans maximum.

Conditions financières :	Taux fixe
Montant :	417.000 €
Durée totale :	2 ans
Taux fixe :	0.57 %
Amortissement du capital :	in fine
Périodicité des intérêts :	Trimestrielle
Base de calcul :	exact/360
Frais de dossier :	417.00 €
Versement des fonds :	Versement en 1 fois dans un délai maximum de 60 jours après édition du contrat par la Caisse d'Epargne
Remboursement anticipé :	Possible à une date d'échéance avec préavis sur l'exercice N+1 et sans indemnité

#### **5°) FINANCEMENT RELAIS SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE**

Le Conseil municipal à l'**unanimité** autorise de contracter un prêt relais qui sera destiné à préfinancer un investissement en anticipant le remboursement ou le versement de recettes d'investissement certaines (Subventions....), dont les caractéristiques sont les suivantes :

La durée est limitée à un an minimum et trois ans maximum.

Conditions financières :	Taux fixe
Montant :	832.000 €
Durée totale :	2 ans
Taux fixe :	0.57 %
Amortissement du capital :	in fine
Périodicité des intérêts :	Trimestrielle
Base de calcul :	exact/360
Frais de dossier :	832.00 €
Versement des fonds :	Versement en 1 fois dans un délai maximum de 60 jours après édition du contrat par la Caisse d'Epargne

Remboursement anticipé : Possible à une date d'échéance avec préavis sur l'exercice N+1 et sans indemnité

## **6°) DECISION MODIFICATIVE 2020 N° 1**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à une décision modificative n° 1, comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>16411 – Emprunts</b>		1.249.000.00
<b>2313 – Construction</b>	1.249.000.00	

## **7°) TARIFS COMMUNAUX 2019-2020 et 2020 - 2021**

Lors du précédent conseil municipal, il avait été précisé au chapitre des tarifs communaux que :

- Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement sera facturé au **taux horaire de 20 Euros**, toute heure entamée étant due. En cas de récidive, la Gendarmerie sera prévenue.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de **rectifier le taux horaire et de le porter à 15 €**

## **8°) LOYERS LOCAUX DU CENTRE COMMERCIAL DU COLOMBIER 2020 - 2021**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

:

- D'annuler les loyers votés le 9 Juin 2020 concernant les locaux commerciaux du Centre Commerciale du Colombier.
- De Créer un loyer de 300.00 € + 208.35 € de charges sur le dernier local disponible pour « Le Babylone ».

## **COMMUNAUTE AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

## **9°) REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PAR LA CARPF**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération N° 20.101 du 18 Juin 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de De France.

## **URBANISME**

## **10°) BAIL EMPHYTHEOTIQUE AU BENEFICE DE MADAME BOURDILLON**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le bail emphytéotique dont bénéficiera Mme BOURDILLON concernant le terrain situé Rue des Fers (AC 273) donnant sur le parking de la poste, d'environ 15 m2, situé entre le poste EDF et chez elle. Ce coin est souvent utilisé comme lieu de poubelles.

Il sera établi par Maître FIXOIS à Louvres, en bail emphytéotique de 99 ans, dont les frais seront à sa charge.

Elle pourra réaliser des travaux sur cette parcelle, notamment faire un mur.

## **11°) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'appliquer le droit de préemption urbain au profit de la commune sur les zones du PLU de la commune approuvé le 8 Mars 2016 et modifié le 11 Avril 2017 :

- |      |       |      |      |      |
|------|-------|------|------|------|
| - UA | - UB  | - UC | - UF | - UX |
| - AU | - Aux |      |      |      |

## **12°) PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS**

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le PDA.

Ce périmètre délimité des abords a pour objectif de limiter les servitudes de protection aux espaces naturels et bâtis qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. En effet, la conservation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité des travaux réalisés dans son environnement architectural, urbain et paysagé.

### **DIVERS :**

#### **Fabrice LIEGAUX :**

- Le prochain Forum des Associations aura lieu le Samedi 5 Septembre sur la place de la Bergerie, sous la coursive. En cas de mauvais temps, il sera organisé au gymnase. La soirée dédiée aux bénévoles sera annulée suite à la crise Sanitaire que nous subissons actuellement
- Projet acquisition mobilier sportif installés sur le stade. Cet achat sera fait en partie par les divers versements de subventions des Associations.
- Anthony ARCIERO annonce que l'Association l'Avenir bénéficiera d'une subvention de 3.000 € du conseil départemental.
- Remise en état du city stade : le sol synthétique a été remis à neuf. Les jeunes accompagnés de Xavier BIZET ont participé à la réfection de peinture. Réouverture du site le 11/07.
- Terrains de tennis : un terrain a été repeint. Le deuxième sera fait ultérieurement.

#### **François VARLET :**

- La pose des jeux dans le parc de la Mairie est terminée. L'installation de la balançoire et des bancs sera faite par les services techniques. L'engazonnement sera réalisé en

septembre. Les barrières de protection resteront en attendant une réponse sur la sécurisation des jeux sachant que le terrain n'est pas encore en herbe.

#### **Michel RAES :**

- Une fête foraine sera organisée du 10 au 19 Juillet sous responsabilité pleine et entière des forains sur la mise en place des mesures de barrières contre le Covid. Il n'y aura pas d'accompagnement de la Mairie (lâché de ballons – feu d'artifice – défilé....)
- Cérémonie du 14 Juillet : Rendez-vous à 11 H au monument aux morts. Dépôt d'une gerbe.

#### **Marina CAMAGNA**

- La bibliothèque organise un défi lecture pour les 6 – 11/12 ans et un bingo pour les adultes. Des bons de récompenses seront distribués.

#### **Eric GUEDON**

- Commission avec les différents quartiers de la commune. Des rencontres vont être organisées pour établir des états de lieu et commencer un travail de fond.

#### **Laurent CARLIER :**

- Commission handicapé : Le recensement de places handicapées sur la commune a été réalisé. Différentes entreprises vont être reçues afin d'établir des devis sur les différents travaux à faire, comme l'accès à la Mairie. Jeudi rendez-vous avec un architecte spécialiste de sur les problématiques du handicap.

#### **Anthony ARCIERO :**

- Concernant la gestion de l'installation des ROMS sur le territoire de la commune, a fait part de sa participation à la réunion organisée à Saint Witz, en présence du Sous-Préfet. Il apparait à l'issue de cette réunion et sa proche banlieue cherche à se débarrasser de ces divers camps qui occasionne leur arrivée dans les communes plus en recul de Paris. A noter que le coût de l'entretien du terrain ne pourra pas être pris en compte par la commune.

#### **Nelly GICQUEL :**

- Participation à diverses commissions Séniors – CCAS et environnement : l'accès est mis sur la sensibilité de la propreté sur la commune.

#### **Ahmed LAFRIZI**

- Concernant le réseau informatique de la Mairie, la direction des services informatiques de la CARPF sera reçue Mercredi afin d'aborder les différentes problématiques auxquelles nous sommes régulièrement confrontés.

#### **Sandrine FILLASTRE**

- Au niveau scolaire, la mise à disposition d'un agent désigné pour la désinfection des bâtiments dans les 4 écoles a été très satisfaisante.

- L'école apprenante à l'école Romain ROLLAND n'aura pas eu lieu mais à l'école du Colombier, seront organisées des s remises à niveau sur différences classes la 1<sup>er</sup> semaine de Juillet 30 participants, et la dernière semaine d'août (40 inscrits)
- Aucune fermeture de classe de prévue à la rentrée de septembre. (effectif pour chaque maternelle 80 et 82).
- 2 séjours organisés pour les centres de loisirs de Juillet – Août.
- Xavier accompagnera une quarantaine de jeunes sur les activités multisports en juillet (pas en août).

### **Didier WROBLEWSKI**

- Environnement : priorité sur la propreté de la commune : ACTION – PREVENIR – AGIR), mise en place de fleurs ;

### **Maryse GUILBERT**

- Séniors : divers projets sont attendus suite au COVID 19 : Repas mensuel – Voyages.

### **PUBLIC :**

- Gens du voyage : Un dispositif sera installé après le départ des gens du voyage permettant de condamner le chemin d'Enfresne avec des buses, idem après le pont et près de la piscine. Réflexion sur la mise en place d'un portique à l'entrée du stade, (l'accès pompiers est à étudier).
- Le local (anciennement pétanque) utilisé par l'association des grands prés n'est pas utilisable depuis l'arrivée des gens du voyage.
- Inondation Rue du Gué. Il y a une très grosse fuite dont la SUEZ a été prévenue et doit intervenir pour réaliser la réparation.
- Les habitants de résidence d'Enfresne souhaitent la réouverture de l'accès menant au stade. Une réponse sera faite après étude de cette demande.